

**Projet de délibération du 12 octobre 2011 de MM. Pascal Holenweg et Olivier Baud:
«Modification du règlement du Conseil municipal concernant les votes en
commission».**

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du
18 avril 2012, dans le rapport PRD-13A/PRD-25 A)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 125, «Décision», du règlement du Conseil municipal est
modifié comme suit:

Alinéa 3 (nouvelle rédaction)

«Pour être réputée acceptée par la commission, une proposition doit recueillir la
majorité absolue des voix exprimées.»